



Paris, le 16 janvier 2018

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des enseignants affectés dans certains établissements ou écoles classées zone violence et qui bénéficient d'un avantage spécifique d'ancienneté (ASA). Ce dispositif est prévu par la loi n°91-715 lorsqu'ils exercent leurs fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles et leur permet de bénéficier d'une accélération de carrière lors des avancements d'échelon. Il s'avère que les mécanismes habituels d'attribution de l'ASA ont été neutralisés lors de la mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2017 du protocole PPCR. Cela prive d'une promotion anticipée (c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017) tous les collègues qui habituellement y auraient eu droit. Nous avons déjà alerté vos services et la solution envisagée n'est pas acceptable. On ne peut pas geler des promotions au prétexte d'une difficulté technique.

Une solution doit être trouvée par vos services pour rétablir les collègues dans leurs droits. La mise en œuvre de PPCR ne saurait aboutir à une réduction des droits de ces personnels. Nous vous demandons que ces personnels qui ont fait le choix d'exercer dans des quartiers où les problèmes sociaux et de sécurité sont particulièrement difficiles, ne soient pas pénalisés et que leur engagement pour la réussite des élèves continue d'être reconnu financièrement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaire Générale  
SNUipp-FSU

**Frédérique ROLET**  
Secrétaire Générale  
SNES-FSU

**Benoît HUBERT**  
Secrétaire Général  
SNEP-FSU

**Sigrid GERARDIN**  
Co-Secrétaire Générale  
SNUEP-FSU